

## **REGLES LOCALES**

### **En complément des règles locales permanentes fédérales**

#### **A. HORS LIMITE. (Règle 18).**

Défini par les clôtures bordant la propriété et/ou les alignements de piquets blancs.  
Quand les lignes blanches sont présentes, celles-ci définissent la lisière du hors limite.

#### **B. ZONES A PENALITE. (Règle 17).**

Les zones à pénalité sont définies par des piquets rouges. Quand des lignes rouges sont présentes, celles-ci définissent la lisière de la zone à pénalité.

Les zones à pénalité à droite des trous n° s'étendent à l'infini sur leur droite.

Les zones à pénalité à gauche des trous n° s'étendent à l'infini sur leur gauche.

#### **C. PROCEDURES DE DEGAGEMENT PARTICULIERES OU REQUISES.**

##### Dropping zone (E-1-1)

Si une balle est dans ZAP du trou n°2, y compris quand on est sûr ou quasiment certain que la balle qui n'a pas été retrouvée est venue reposer dans la ZAP, le joueur a les options de dégagements suivantes, chacune avec un coup de pénalité. :

. Se dégager selon la Règle 17.1, ou

. Comme option supplémentaire, déposer la balle d'origine ou une autre balle dans la dropping zone délimitée par une ligne. La dropping zone est une zone de dégagement selon la Règle 14.3.

##### Dégagement d'une clôture de limite électrifiée (E-7)

Si la balle d'un joueur repose sur le parcours et à l'intérieur de 2 longueurs de club de la clôture de limite électrifiée, il peut sans pénalité, se dégager selon la Règle 16.1n, en utilisant comme point de référence, le point qui est à 2 longueurs de club de la clôture de limite électrifiée et à une distance identique du trou.

#### **D. ELEMENTS PARTIE INTEGRANTE**

Les chemins sont partie intégrante du parcours, sauf le chemin empierré longeant le trou 9.

#### **E CONDITIONS ANORMALES DU PARCOURS.**

##### **Dommages causés par des animaux ;**

Dans la zone générale, les zones dégradées par les sangliers et les taupes, sont considérées comme terrain en réparation, à partir duquel le dégagement est autorisé selon la Règle 16.1b.

Mais l'interférence n'existe pas si les dommages interfèrent seulement avec le stance du joueur.

#### **F OBSTRUCTION INAMOVIBLE.**

Le chemin empierré longeant le trou n°9 est considéré comme une obstruction inamovible à partir de laquelle le dégagement gratuit est possible selon la Règle 16.1